

DOSSIER D'INSCRIPTION

Toutes les pièces sont obligatoires :

- Le formulaire d'inscription ci-contre rempli et signé
- Photocopie recto / verso de la carte d'identité
- 3 photos d'identité (avec votre nom inscrit au dos de chacune)
- Un justificatif de domicile (facture EDF, eau, loyer...)
- Un certificat médical spécifiant votre aptitude à la pratique du tir sportif
- Un chèque à l'ordre du « Mousquet »

Pour un adhérent mineur, la personne ayant autorité doit valider l'autorisation ci-dessous :

Je soussigné(e) :

Agissant en tant que :

Autorise le Mineur :

À pratiquer le tir sportif au sein du Club « Le Mousquet » et, éventuellement, à participer aux compétitions organisées entre les Écoles de Tir.

Date :

Signature :

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM :

NOM de Jeune Fille :

Prénom :

Date de Naissance :/ /

Lieu de Naissance :

Département de naissance :

Pays de Naissance :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone Fixe :

Téléphone Mobile :

Courriel :

.....@.....

Date :

Signature ⁽¹⁾

(1) La signature de la demande d'adhésion implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur du Club « Le Mousquet » consultables sur demande.

Le Mousquet

Club de tir sportif

Qui sommes-nous ?

Le club de tir du Mousquet existe a été fondé en 1977.

Il accueille toutes les personnes désirant pratiquer le tir sportif ; l'âge minimum requis est de 7 ans.

Le club accueille également, tous les mardis soir une école de tir ouverte à tous les débutants et débutantes, mineur ou non.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives aux installations ainsi qu'aux formalités d'inscription.

Nos installations :

- **Tir 10m (15 postes + 1 poste cible pivotante (standard) + ciblerie vitesse) :** carabine et pistolet air comprimé. Armes prêtées par le club ou personnelles.
- **Tir 25m (8 postes dont 5 avec cibles pivotantes, gongs + 1 poste TAR et 3 postes tir couché) :** carabine et pistolet/revolver. Armes personnelles.



MEMBRES DU BUREAU

Président : Éric TISSIEZ

erictissiez@orange.fr

Secrétaire : Sylvie De REGIS

sylvie_deregis.tir@yahoo.com

Trésorier : Patrick JAUBERT

patrick.jaubert@laposte.net

NOUS RENDRE VISITE

Gymnase François Adriaenssens

Rue de l'Artisanat

02400 CHATEAU-THIERRY

Loc : 49° 3' 38.1708" N, 3° 23' 5.01" E

NOUS CONTACTER

M. Éric TISSIEZ

10 rue de Courmont

02310 FRESNES en TARDENOIS

Téléphone : 03 23 69 97 04/07 86 42 39 79

Courriel : erictissiez@orange.fr

Site web : <http://www.lemousquet.sitew.fr>

Attention : Le Mousquet est un club SPORTIF et non un moyen d'obtention d'une autorisation de détention d'armes classées

TARIFS SAISON 2021/2022

COTISATIONS ⁽¹⁾⁽²⁾

- **Nouvel Adhérent > 20 ans** 218€
- **Nouvel Adhérent < 20 ans** 162€
- **Renouvellement adhésion > 20 ans** 118€⁽⁴⁾
- **Renouvellement adhésion < 20 ans** 50€⁽⁴⁾
- **Deuxième club** 75€
- **Réduction famille ⁽³⁾** -25€
- **Réduction si inscription > le 1er avril** -40€

(1) Cotisation Club +Licence Fédérale + Assurance Fédérale Individuelle Accident / Prêt d'armes à Air, École de Tir)

(2) Remise de 35€ sur présentation de la licence du club de plongé « subaqua club SP »

(3) Réduction unique à partir de 3 inscriptions par famille

(4) Tarifs exceptionnels en raison de la pandémie. Uniquement applicables pour la saison 2021-2022

- **Droit d'entrée visiteur** 5€

Paiements acceptés : chèque, espèces ou ANCV.

HORAIRES D'OUVERTURE

Séances

Lundi - de 18h00 à 20h00

Mercredi - de 18h00 à 20h00

Vendredi - de 18h00 à 20h00

Dimanche - de 9h30 à 12h00

ÉCOLE de TIR (hors congés scolaires)

Mardi - de 18h00 à 19h15

IMPORTANT

L'adhérent doit s'assurer que la couverture de l'assurance fédérale obligatoire liée à la licence lui offre les garanties qu'il estime suffisantes.

L'accès au pas de tir 25 m sera autorisé à l'adhérent après validation par le Président, de son contrôle des connaissances.

La demande d'avis préalable (ou « feuille verte ») nécessaire à la complétude d'une demande de détention d'armes de catégorie B à titre sportif, peut être soumise au Président, dès lors que l'adhérent :

1. Justifie d'un entraînement d'au moins 6 mois au 10 m plomb
2. A satisfait au contrôle de connaissances (QCM)
3. A validé 3 séances de Tir Contrôlé, espacées d'au moins 2 mois et 1 j

Le Manuel d'Initiation est téléchargeable sur le site de la Fédération Française de Tir : http://www.fftir.org/images/documents/manuel_de_decouverte_du_tir_fftir_2015_pap.pdf

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de la FFTir : www.fftir.asso.fr ou sur celui de la ligue de Picardie : www.liguepicardiedetir.com